

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 01696

Numéro SIREN : 829 091 388

Nom ou dénomination : 7 FORCE 7

Ce dépôt a été enregistré le 09/11/2022 sous le numéro de dépôt A2022/024632

Nicolas HERRMANN

EXPERT-COMPTABLE

Inscrit au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Toulouse

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la Compagnie des Commissaires aux comptes de Toulouse



SARL 7 FORCE 7

48 rue Bayard
31000 TOULOUSE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

7 FORCE 7

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFEE

EXPERT-COMPTABLE

Inscrit au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Toulouse

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la Compagnie des Commissaires aux comptes de Toulouse

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
7 FORCE 7
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision de l'associé unique en date du 27 octobre 2022, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société 7 FORCE 7 (SIREN : 829 091 388) ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation. La synthèse de cette analyse est la suivante :

- les derniers comptes annuels arrêtés au 30 juin 2022, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître :
 - un chiffre d'affaires de 1 009 266€, contre 0€ sur l'exercice précédent ;
 - un résultat net de 324 526€, contre - 53 386€ au 30 juin 2021 ;
 - Un endettement de 1 324 999€.
- il n'a pas été porté à notre connaissance d'évènement particulier, survenu depuis le 30 juin 2022, susceptible de remettre en cause la continuité d'exploitation.

MISSION DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, **nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social, fixé par les statuts à 100 euros.**

A Balma

Nicolas HERRMANN
Commissaire aux comptes